

ADEMUB iNFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE

51, rue des Érables 91220 BRÉTIGNY-sur-ORGE / Tél. 01 60 84 019 10 / mël : georges.romec@online.fr
association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et
de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

L'ADEMUB à l'Agglo du Val d'Orge : Pour quoi faire ?

Ça vous paraît peut-être sans importance ou trop loin de vos problèmes quotidiens pour qu'on en parle. Détrompez-vous. Brétigny fait partie, depuis le 1^{er} janvier, de la communauté d'agglomération du Val d'Orge qui regroupe le Plessis-Paté, Saint-Michel, Fleury-Mérogis, Sainte-Geveniève, Villiers, Villemoisson et Morsang (soit au total 120.000 habitants). Et ça risque de changer beaucoup de choses dans notre vie quotidienne et dans notre environnement. Parce que, en rejoignant le Val d'Orge, Brétigny a perdu un certain nombre de ses compétences exercées maintenant par les élus qui siègent au conseil communautaire (c'est l'assemblée de l'Agglo), comme, par exemple, l'assainissement, les ordures ménagères, l'éclairage public, la gestion des centres culturels et des piscines, les grandes orientations de la politique d'aménagement et d'urbanisme, etc.

C'est pourquoi l'ADEMUB, association agréée pour la défense de la nature et de l'environnement et la maîtrise de l'urbanisation, s'intéresse aux décisions qui sont prises en notre nom par l'Agglomération. La loi a prévu que chaque communauté d'agglomération comme la nôtre doit mettre en place un **conseil de développement**. Kekceçça ? C'est le conseil économique et social de l'Agglo, c'est-à-dire l'organe consultatif, celui à qui on demande son avis, car les décisions sont prises, en dernier ressort, par les élus délégués par chaque commune. Le conseil de développement est composé d'élus représentant les communes, et, majoritairement, de personnes représentant la société civile, c'est-à-dire les associations, syndicats et autres groupements professionnels.

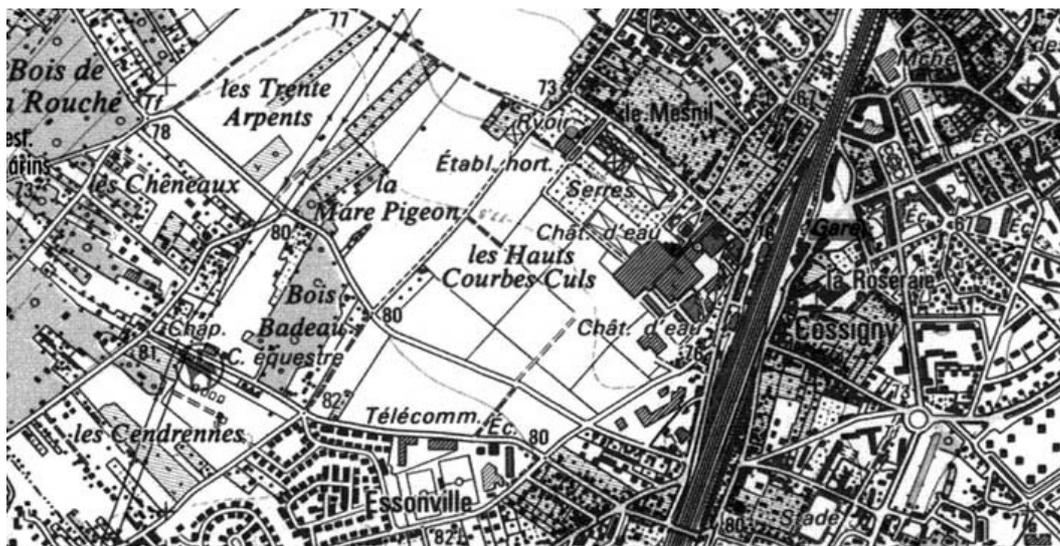
L'ADEMUB y a délégué 3 personnes qui prennent part aux discussions. En ce moment, 4 groupes de travail sont en train de plancher sur le développement économique, l'environnement, les équipements publics, les transports. Nous prenons part à tous ces travaux pour y défendre notre environnement et notre qualité de vie. Nous prenons part ainsi à l'élaboration d'un projet et d'un « agenda 21 » pour l'agglomération. Dans le projet, on fixe les grandes orientations qui déterminent notre avenir collectif dans tous les domaines. Dans l'agenda 21, c'est-à-dire le programme d'actions pour le 21^e siècle, des actions pour répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en préservant et en préparant l'avenir de nos enfants et petits-enfants. C'est ce qu'on appelle le « **développement durable** ». Ça veut dire que si nous voulons préserver notre planète (et pas seulement Brétigny ou le Val d'Orge), il va falloir de plus en plus faire très attention à notre façon de vivre et de consommer, économiser les ressources, ne plus polluer. Tous les projets et toutes les réalisations du Val d'Orge devront donc tenir compte de ces règles élémentaires pour assurer la survie de l'espèce humaine sur la terre. Voilà un enjeu fondamental auquel nous allons travailler avec enthousiasme.

Nous vous donnerons régulièrement des nouvelles de notre travail au sein du conseil de développement. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de vos préoccupations à ce sujet.

Le Bureau de l'Association

TERRAINS CLAUSE : LES PROPOSITIONS DE L'ADEMUB

Les 40 ha de ce qu'on appelle « les terrains Clause » sont à vendre. Pour éviter que cette zone ne tombe entre les mains de n'importe quel promoteur dont on ne sait ce qu'il en ferait, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge va faire jouer en sa faveur le droit de préemption dont dispose l'autorité publique. Mais nous craignons que les projets communautaires ne fassent la part trop belle à l'urbanisation. D'où le projet d'importance régionale que nous sommes en train d'élaborer et que nous soumettrons à la réflexion des responsables de la Ville et de l'Agglomération.



Notre projet, qui s'inscrit dans la perspective d'un développement durable, repose sur trois principes. Nous souhaitons, en effet, que Brétigny, situé à la charnière entre le Nord, urbain, et le Sud, rural, du département, conserve son caractère mi-urbain et mi-rural. Brétigny doit être le poumon vert de l'agglomération du Val d'Orge.

Nous souhaitons également que l'on respecte le caractère historique du site Clause par un projet digne de ce patrimoine remarquable de notre ville. Enfin, une politique de développement durable implique que l'on réponde aux besoins actuels avec le souci de préserver –et de préparer– l'avenir. Voilà pourquoi notre projet comprend un volet « solidarités » concrétisé par la mise en place de services à caractère social, accessibles dans tous les sens du terme, et de haute qualité environnementale.

Un projet à dominante naturelle, historique et sociale de dimension régionale

Notre projet se décline en quatre parties :

- un musée et son parc dédiés à Lucien Clause et Gabriel Chevrier ;
- un jardin botanique conservatoire régional en liaison avec le parc régional des Joncs Marins ;
- un pôle social avec un double équipement : foyer-logement et crèches ;
- une zone d'activités de services et d'habitations de type pavillonnaire.

Pour nous, la plus grosse partie des terrains Clause –ainsi qu'une partie des terrains attenants, côté Joncs Marins, – doit être consacrée à la réalisation des trois grands projets : musée, jardin botanique et pôle social.

Le musée Clause-Chevrier

L'histoire économique et sociale de Brétigny reste fortement marquée par la présence, durant plus d'un siècle, de l'entreprise Clause. L'histoire de Brétigny est également marquée par Gabriel Chevrier, le découvreur du haricot du même nom, qui a vécu à la ferme du Mesnil, située également sur les terrains Clause. On ne peut donc rayer tout ce capital historique d'un trait en rasant l'ensemble des bâtiments encore debout entre la rue Babin, l'avenue Lucien Clause et le chemin Alcyme Bourgeron pour y construire des habitations anonymes sans référence aucune à l'histoire. Cela d'autant plus qu'habitent encore à Brétigny des centaines d'anciens salariés de Clause qui restent profondément attachés au souvenir de leur entreprise.

C'est pourquoi nous proposons la création, à l'emplacement des Sorbiers (l'impossible doit être fait pour conserver ce bâtiment), d'un musée consacré à ces deux grandes figures de l'histoire brétignolaise. L'essentiel des salles serait consacré à l'aventure Clause avec un tracé, au travers d'objets, d'outils, de documents, de photographies et de témoignages divers (tout cela existe) de l'historique de l'entreprise Clause et de son

fondateur. Une salle serait consacrée, dans le même esprit, à Gabriel Chevrier.

Le jardin botanique paysager et conservatoire régional

Autant dans le but de préserver l'histoire que de marquer le caractère semi-rural de Brétigny, nous proposons l'aménagement de ce parc botanique paysager représentatif de la flore du Bassin parisien. Le jardin botanique aura une triple mission : culturelle et éducative, conservatoire et scientifique. Il nécessitera plusieurs zones d'agronomie différentes (pour les plantes de sol acide, de sol calcaire, de sol glaiseux et de sol marécageux) La jonction avec le parc des Jones Marins, tout proche, pourrait se faire en réalisant un conservatoire d'arbres du bassin parisien sous forme de bois successifs. La ferme du Mesnil devrait être conservée et adaptée au besoins de ces activités nouvelles : bureau, laboratoire, serres, hangar, maison de gardien, stockages divers... Nous avons sollicité l'aide du Muséum d'histoire naturelle de Paris pour l'élaboration de ce projet.

Le foyer-logement et les crèches

Il s'agit là d'équipements attendus des Brétignolais. Le foyer-logement permettrait aux habitants de plus de 60 ans (15,7% de la population du Val d'Orge) de quitter des logements trop vastes et peu appropriés à leurs besoins actuels, et en même temps de conserver leur autonomie et de rester dans leurs meubles tout en bénéficiant des avantages liés à une maison de retraite (médicalisation, sécurité, animations...). Cela aurait pour effet de libérer certains logements pour des ménages plus importants, limitant ainsi les constructions nouvelles dans une communauté d'agglomération aux faibles réserves foncières, et sauvegardant nos espaces verts.

Pour les crèches, nous proposons une double réalisation : crèche communale et crèche parentale, la première destinée aux Brétignolais, la seconde, de gestion associative, s'ouvrant aux enfants des parents travaillant à Brétigny.

Nous insistons sur l'importance que représente la proximité en ces lieux d'enfants et de « seniors », avec possibilité d'interanimations entre les enfants des crèches et les habitants du foyer comme nous en trouvons maint exemple ailleurs en France et à l'étranger. Cette volonté de rapprocher les générations convient parfaitement à l'objectif de mixité sociale que s'est fixé le projet d'agglomération du Val d'Orge.

La zone d'activités et d'habitat

La zone d'activités donnera, outre les activités présentes, la priorité principalement à des activités de service, la plus en adéquation avec la vocation générale du lieu. Rien ne s'oppose, bien au contraire, au maintien sur le site de l'épicerie sociale, de la Croix Rouge et de la Mission des Trois Vallées, dont le caractère à la fois social et de service convient bien à ce lieu.

La partie habitations, qui devra être limitée, devra prendre en outre un caractère exemplaire, voire expérimental : habitat écologique de haute qualité

environnementale (HQE) donnant la priorité aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables ; avec une recherche de qualité en matière d'architecture, et de confort thermique et sonore. Pour cette zone d'habitations, comme pour le foyer-logement proche, bien que peu éloignés de la ville, il conviendra de prévoir quelques commerces et services de proximité.

Pour nous la vocation essentielle de cet ensemble remarquable est celle d'un espace vert continu, qui doit pour sa plus grande partie avoir un caractère public et être ouvert aux populations de Brétigny et de la Communauté du Val d'Orge, et même au-delà en raison du caractère régional du parc des Jones Marins dont l'aménagement doit être accéléré. Un ensemble qui devra faire l'objet d'une attention particulière sur le plan de la qualité architecturale, environnementale et paysagère.



L'entreprise Clause dans les années 50

Intégration dans le projet du Val d'Orge

La maîtrise foncière publique de ces terrains est pour nous la condition indispensable à la réalisation de ces projets. Nous avons obtenu l'assurance de M. Champion, président de l'Agglomération (lettre du 19 mars 2003) que tout serait fait pour faire jouer le droit de préemption, et une ligne budgétaire est d'ailleurs prévue à cet effet pour l'exercice présent.

Nous souhaitons que le Val d'Orge inscrive ce projet parmi les grandes réalisations de son projet d'agglomération en cours d'élaboration. Le Président du Val d'Orge estime pour sa part prématurée l'élaboration d'un projet pour le devenir des terrains Clause, considérant que la priorité va à l'acquisition des terrains. Mais il promet une large concertation dans laquelle les associations prendront une part importante. Il convient, dit-il, de débattre dans un premier temps des grandes orientations, l'examen des projets venant dans un second temps. Point de vue que nous partageons, certes, mais il convient néanmoins d'être prudent et de peaufiner dès à présent notre projet, afin d'être prêts, le moment venu, à prendre une part active à ce débat. Nous tiendrons en tout cas nos lecteurs au courant des péripéties à venir.

Centre commercial La Fontaine : une concertation manquée

Le réaménagement du centre commercial La Fontaine touche à sa fin, et l'ouverture de la supérette Aldi est imminente. Bravo à la Municipalité pour cette réalisation demandée et attendue par tous les habitants du quartier. Avantages : il s'agit d'un magasin de proximité, évitant aux habitants, notamment ceux de Rosières, d'entreprendre de longs déplacements pour faire leurs courses, et favorisant ainsi les déplacements à pied ou à vélo, moins coûteux, plus sûrs et les moins polluants. L'architecture du magasin lui-même reste discrète et s'insère bien dans son environnement.

Alors, pourquoi avoir prévu une telle surface de parkings (60 places en tout dont deux pour handicapés), qui entourent tout le centre commercial, sans aucun obstacle pour empêcher les abus de passage, et ajoutent au béton environnant une belle surface imperméabilisée pas très écologique ? Et l'entrée du parking, côté rue Ernest Ducrot, est, avec quelque 25m, plus large qu'une entrée de parking d'Auchan, avec un danger supplémentaire dû au fait que les piétons, très nombreux, et les cyclistes qui montent la rue Ducrot tournent le dos aux véhicules qui voudront pénétrer sur le parking. Pour protéger un peu ces piétons, nous demandons un marquage au sol, leur donnant la priorité, dans l'alignement du trottoir.

Le bulletin municipal nous annonçait de « nombreux espaces verts ». Mais comment peut-on, sur une surface inchangée multiplier les parkings tout en aménageant « de nombreux espaces verts » ? Certes, le côté Nord a été soigné, avec quelques arbres de haute tige, pour ménager la perspective avec l'allée du château. Mais, en fait d'espace, c'est surtout le béton et le bitume qui ont fleuri. Et signalons en passant que c'est grâce à l'intervention des commerçants du centre que l'on a gardé un peu de verdure à l'intérieur du U, assez joliment aménagé, reconnaissons-le.

Domage pour les piétons et l'environnement

On a véritablement fait la part trop belle à l'automobile, alors qu'il s'agit d'un magasin de proximité. Les piétons et, surtout, les cyclistes, sont sacrifiés au tout-automobile, alors qu'il s'agit d'un centre de proximité. Rien, ni accès ni abri sécurisé pour les cyclistes, alors qu'il s'agit d'une obligation légale (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996, loi Solidarité et rénovation urbaine de 2000, plan des déplacements urbains d'Ile-de-France de 2000). Quant aux piétons, on n'a pas beaucoup tenu compte de leurs passages habituels et on les oblige, pour pénétrer dans le magasin, à faire des détours inutiles et à franchir les parkings qui l'enserrent. Résultat : les espaces verts ne sont déjà pas respectés en maint endroit.

Plus grave : le trottoir, très fréquenté, de la rue Ducrot, qui était à peu près continu avant les travaux, bien que trop étroit et en mauvais état en haut de la rue, subit maintenant cette rupture supplémentaire de 25m avec des rebords de trottoir hauts aux deux extrémités et un dévers bien supérieur aux 2% réclamés par les associations de

handicapés. Comment font les handicapés en fauteuil, les mal voyants, les mamans avec poussette et enfant dans les bras, les personnes avec leur caddie pour emprunter ce « trottoir » ? Dans l'inconfort et dans le danger en tout cas ! Autre problème côté rue Allende : l'implantation d'un panneau au milieu du trottoir.



L'ADEMUB, au moment de la discussion sur le plan de circulation, avait demandé, entre autres, un élargissement du trottoir rue Ducrot et avenue Allende. Non seulement nous ne l'avons pas obtenu, mais on fait de celui-ci une vraie course d'obstacles. Il faut reconnaître qu'au carrefour, les seuils ont été abaissés aux passages des piétons, mais pas suffisamment pour rendre le passage facile aux mal voyants, aux fauteuils roulants et aux poussettes. En vain nous avons demandé le seuil zéro dans ces traversées !

Et nous ne parlons pas de l'écoulement des eaux. En cas de fortes pluies, toute l'eau en provenance de cette surface imperméabilisée va augmenter le volume du ruissellement qui empruntera la rue Ducrot pour en faire un véritable torrent. N'y avait-il donc rien d'autre à faire, en s'inspirant de la charte du SIVOA qui impose l'utilisation de techniques alternatives en matière d'eaux pluviales ? **Si nous voulons dans cette ville éviter de graves problèmes d'inondations et de pollutions, il est préférable de végétaliser les sols plutôt que de les imperméabiliser comme on est en train de le faire.**

Il eût pourtant été facile de pratiquer un minimum de concertation avec les habitants du quartier et les associations dont l'ADEMUB, qui va sur le terrain, voit ce qui s'y passe, et réfléchit. Quelle belle occasion manquée ! Nous demandons, en tout cas, car la chose est possible, qu'on aménage d'urgence un ou deux escaliers pour permettre aux piétons de pénétrer sur le parking côté rue des Pins et rue Ducrot, afin que les plus lestes ne soient pas les seuls à escalader le talus, au risque de se blesser. Sur ce, bon vent au nouveau centre commercial !

Parc du château de la Fontaine : vers la réhabilitation...



Enfin des arbres !

Il y a longtemps que nous demandions à la Municipalité d'entreprendre un programme de plantations dans le parc du château de la Fontaine. On n'en avait pas planté, en effet, depuis plusieurs décennies ; on se contentait d'y abattre les arbres morts ou jugés dangereux. C'est fait désormais, et de belle manière, puisqu'on vient d'y planter une trentaine (feuillus et conifères) de belle taille, certaines essences rares sous nos climats et qui feront le plaisir des visiteurs par leur beauté. Une même quantité d'arbres de haute tige a été plantée également dans le parc du Carouge, en partie décimé par la tempête de 1999. Celle-ci avait alors **déraciné** quelque **400 arbres** en tout dans nos parcs !

Mais il ne faudra pas s'arrêter là, même si, comme nous le savons, planter un arbre coûte cher. Car un arbre, c'est la vie : il nous permet de mieux respirer et de combattre l'effet de serre en fixant le gaz carbonique, son feuillage stocke des quantités importantes de poussières qui ainsi ne terminent pas leur voyage dans nos poumons, son feuillage atténue les bruits de la ville, ses racines retiennent l'eau de pluie qui, ainsi, ne dégringole pas directement vers la rivière, chargée de polluants, en menaçant celle-ci de débordement... Bref, planter des arbres dans nos villes est devenu une politique prioritaire, vitale, même si ça coûte cher, car c'est un investissement pour l'avenir, un avenir menacé par la pression urbanistique et l'imperméabilisation des sols.

Le programme de plantations devra donc se poursuivre en donnant la priorité maintenant au petit bois situé à l'Est du parc La Fontaine lui aussi décimé en 1999, pour se terminer devant et derrière le château, sans oublier le nécessaire rideau d'arbres qui devra cacher de la vue des visiteurs du parc le bâtiment peu esthétique de l'IUT situé en bordure Est..

Une urgence : réhabiliter le parc

Et puis, il y a encore plus urgent à faire, dans ce parc : c'est sa réhabilitation totale, car il se trouve dans un réel état de délabrement. Il suffit de regarder les photos prises il y a 40 ans pour se rendre compte de l'ampleur des dégâts, sans parler des amputations successives qu'il a subies. Il conviendrait de commencer, comme nous l'avons demandé à maintes reprises, par la mise hors d'eau du magnifique pigeonnier situé près des douves intérieures. Il ne devrait pas être trop coûteux d'y installer une couverture provisoire pour assurer la sauvegarde de cette tour et lui éviter le sort réservé à certains autres monuments ou bâtiments de Brétigny, pourtant censés être protégés par le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Nous avons pu constater que les services municipaux ont élagué certains arbres du parc, entrepris un nettoyage de la zone clôturée, abattu les arbres morts ou dangereux, coupé les lierres... Les douves de l'entrée ont également été nettoyées. Et nous les en remercions. C'est un bon début. Mais il faudra maintenant nettoyer les douves dont l'eau abrite de nombreux batraciens, en revégétaliser les berges, et, surtout, remettre en état et sécuriser les ponts, la grotte, ainsi que le mur (et ses contreforts) qui termine l'esplanade située au-dessus des douves. Viendra, nous l'espérons, le temps où cet espace sera accessible au public comme autrefois.

Il faudra bien également obtenir que l'autorité publique fasse respecter la règle commune à nos amis boulistes et que ceux-ci ne puissent plus entrer librement le dimanche dans le parc avec leurs véhicules automobiles (cela peut aller jusqu'à 30 à 40 voitures) et y stationner n'importe où. Le jeu de boules, sport écologique, s'accommode mal d'un tel comportement peu citoyen.

Une Brève par ci...

Un cloaque rue de Valorge

Les fossés de la rue de Valorge sont de véritables cloaques depuis des mois. Un curage et un recalibrage de ceux-ci, ainsi que des aménagements facilitant l'écoulement des eaux nous semblent d'autant plus indispensables qu'en cas de fortes pluies la rue de Valorge est inondée.

Et la lumière fut

Un bon point: l'éclairage de la ruelle du Chemin de fer et du bas de la rue Ernest Ducrot a été sensiblement amélioré par l'installation de nouvelles lampes. Le sentiment d'insécurité s'en trouve diminué. Malheureusement, marcher dans la ruelle du Chemin de fer est toujours désagréable pour les yeux et pour l'odorat, malgré des efforts de la Ville en ce domaine, et on risque toujours de s'y embourber dès qu'il pleut.

Bretignolais, le 18 mai, faites sans auto !

Les 17 et 18 mai prochains seront jours de fête à Brétigny. Mais intéressons nous de plus près au dimanche 18 : ce jour-là, à 14 heures partira de la place du 11 novembre le défilé des associations à travers la ville. Un modeste défilé, certes, car il ne traversera pas toute la ville, mais déjà un embryon d'animation pour le centre ville.

L'ADEMUB, en qualité d'association, a donc été conviée à participer.

Par ailleurs, nous avons déjà un projet d'animation pour cette période. Animation qui se serait inscrite dans le cadre du printemps de l'environnement organisé, lui... par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (qu'a intégrée Brétigny au 1^{er} janvier 2003).

Nous avons donc saisi l'occasion de fusionner notre action avec le Val d'Orge et notre participation au défilé du 18 mai. Sachez-le, chers lecteurs, s'il n'y avait pas eu l'ADEMUB, il y a fort à penser que Brétigny fût la seule commune des 8 qui composent l'Agglo à ne rien proposer pour le printemps de l'Environnement.



Un embouteillage à Brétigny vers 1900

Que vous propose l'ADEMUB ?

Défiler, derrière la bannière ADEMUB, mais défiler proprement. Ainsi, vélos et vélos couchés, patinettes, rollers, marcheurs et pourquoi pas cavaliers seront les bienvenus !

Pour quelle cause ? L'avenir de la planète bien entendu ! Au moment où l'on recommence à s'entretuer pour quelques barils de pétrole de plus, il serait peut-être temps de penser à se déplacer écologiquement !

Mais cette participation sera aussi pour l'ADEMUB l'occasion de lancer officiellement son projet « MARCHONS VERS L'ECOLE ». Il s'agit d'organiser avec une (ou plusieurs) école(s) de Brétigny un déplacement domicile-école à pied, pour rendre les abords des écoles encore plus sûrs, et redonner aux enfants et à leurs parents l'occasion (et le plaisir !) de se rendre à pied à l'école, sans les bouchons, la pollution, le stress que peut engendrer la situation « dépose-minute » ou « école-

MacDrive » actuelle. (Je vous assure, postez-vous à une sortie d'école un samedi à 11h30, vous verrez, c'est édifiant !)

Mais cela représente beaucoup de travail avant l'opération prévue pour l'automne. Contact avec les enseignants, recensement des élèves, contacts avec les parents d'élèves... Promis, on vous tiendra au courant de l'évolution du projet !

En attendant, RV le dimanche 18 mai à 14 h place du 11 novembre avec votre moyen de transport écologique.

Contact : JNE.bretigny@wanadoo.fr

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT...

Comment sécuriser la rue Leblanc ?

A la sortie du pont d'Essonville, face au café 4.2.1., il est impossible de traverser sans danger, vu le nombre de véhicules qui circulent aux heures d'embauche et le week-end, les conducteurs accélérant en sortie de pont.

Je demande le renforcement de ce passage protégé, d'autant qu'il y a de nombreux enfants et adultes qui traversent, ainsi que de nombreux cyclistes qui transitent par la rue Alfred-Leblanc, dans la section à deux voies notamment. Rien n'est fait pour assurer leur sécurité. Il

en est de même devant l'école Jeanne d'Arc où les parents d'élèves stationnent en permanence sur le trottoir aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Les piétons y sont en danger permanent. J'ai écrit à plusieurs reprises à MM Decaux et Chambonnet, sans obtenir de

réponse.
M. S.

Réponse : Comme vous le savez, le nouveau plan de circulation prévoit l'inversion de la circulation de la rue Leblanc dans le sens gare-pont d'Essonville jusqu'à la rue de Cossigny. La Municipalité en escompte une diminution des flux de circulation, la rue Branly étant appelée à être praticable dans les deux sens. Vu l'étroitesse de la chaussée, nous estimons que cette voie devrait passer en zone 30, la circulation des piétons et cycles y devenant prioritaire. Pour la sécurité devant le 4.2.1, des travaux d'aménagement sont prévus et sur le pont, qui sera élargi, et au carrefour qui sera totalement réaménagé une fois acquise et démolie la maison du garde-barrière. En attendant, on peut toujours demander une protection supplémentaire, peut-être par la mise en place d'un ralentisseur. Le problème étant, de toute manière, le respect des limitations de vitesse.

Si vous constatez une anomalie dans la ville ou si vous souhaitez seulement nous faire part de vos questions ou réflexions, n'hésitez pas à nous écrire.

Une Brève par là...

ZAC Collenot et crèche municipale

Sans aucune espèce de concertation préalable (en tout cas pas avec l'ADEMUB, pourtant association agréée), la Municipalité a décidé d'implanter une crèche municipale sur un terrain dont elle a la maîtrise **en plein milieu de l'espace vert de la cité Collenot**. Si la réalisation d'une crèche semble effectivement répondre aux besoins exprimés par les Brétignolais, l'ADEMUB est cependant totalement opposée à son implantation à cet endroit-là. A cela plusieurs raisons : non seulement celle-ci est très controversée au sein de l'équipe municipale, mais elle est excentrée, trop loin de la gare et des habitants du Sud et de l'Ouest de Brétigny, et, surtout, elle ampute un espace vert de la ville d'une partie importante : plus de 3000 m² ! Nous avons d'ailleurs exprimé **notre opposition à toute construction à cet endroit en 2000**, lors de la concertation publique menée par l'ancienne municipalité.



Il nous semblait pourtant savoir jusqu'à présent que l'implantation était prévue rue de Verdun, à l'emplacement de l'ancien local des pompiers, ce qui eût déjà mieux convenu, l'idéal étant, comme nous l'avons déjà écrit, l'emplacement des terrains Clause, proche de la gare et du centre, ainsi que de la zone verte de l'Ouest brétignolais. Pourquoi cette volte-face qui n'a aucune justification ? Une fois encore, on pratique la politique de l'urgence et on choisit la solution de facilité : l'aliénation d'un espace vert, propriété de la commune.

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

Qui s'occupera des cyclistes ?

...Concernant la sécurité de ses concitoyens, le maire doit faire tout son possible pour les protéger. La bicyclette ne l'intéresse pas, mais il ne devrait pas penser qu'à lui-même. D'autres, et de plus en plus nombreux (enfants, adolescents, femmes, personnes âgées) utilisent ce moyen de locomotion à deux roues. Son rôle (celui du maire, NDLR) est de venir en aide à tous, il a été élu pour cela. Il doit faire entretenir les trottoirs afin que les piétons soient à l'aise, il doit s'occuper de la réfection des routes, il doit réaliser des pistes cyclables pour que les cyclistes soient plus en sécurité...

Roger Girault

Réponse : *Nous partageons tout à fait vos préoccupations à propos des circulations douces, notamment le vélo qui ne semble pas intéresser beaucoup nos élus, alors que c'est le moyen de transport urbain de l'avenir. Ceux-ci, lorsqu'on les interroge à ce sujet, nous répondent qu'on ne peut pas prévoir des pistes cyclables partout dans la ville en raison de l'étroitesse des chaussées. A ce prétexte fallacieux, nous répondons que, conformément au code de la route, la place des cyclistes est sur la chaussée et non ailleurs. Contrairement à ce que veut nous faire croire la Municipalité, nous ne demandons pas de pistes cyclables dans la ville de Brétigny. Celles-ci ne se conçoivent en effet qu'en zone périurbaine et rurale et encore pas de façon systématique, car elles sont coûteuses, souvent mal entretenues et mal conçues, donc peu empruntées par les cyclistes. Ce que nous demandons, tout comme le fait la Fédération pour les circulations douces en Essonne (FCDE) au sein de laquelle l'ADEMUB milite activement, ce sont des aménagements appropriés et sécurisés pour permettre aux cyclistes de se rendre partout dans la ville, et ensuite d'y parquer leur vélo sans risquer de se le faire voler.*

Bien souvent, ces aménagements consistent en un simple marquage au sol sous forme de bandes ou de pictogrammes. Mais, comme la priorité en ville doit être donnée aux transports en commun, aux piétons et aux cyclistes au détriment du transit des voitures particulières, la solution la plus souvent la meilleure dans les centres-villes, ce sont les zones 30 ou les zones piétonnières avec arasement des bordures de trottoirs. Avec des points de stationnement sécurisés contre le vol.

Des Brèves à la pelle...

Piétons : attention, danger !

- Nous avons constaté qu'un certain nombre de passages protégés avaient été repeints. Mais certains (traversée de la rue du Carouge, par exemple) n'en sont pas plus sûrs pour autant.

-En revanche, toujours pas de passage protégé pour piétons dans l'avenue Jules Marquis pour la traversée de la voie Verte.

La traversée des piétons, au carrefour Halliers-Jules Marquis reste très dangereuse et le panneau lumineux « priorité aux piétons » peu efficace. Nous savons que la Ville a acquis une bande de terrain côté rue du Parc. Espérons que les aménagements prévus à l'occasion de la mise en place du nouveau plan de circulation n'oubliera pas la sécurité et le confort des piétons...comme des cyclistes, grands oubliés dans cette ville. Dans l'attente de ces travaux, ne peut-on prévoir une temporisation entre les feux du tunnel et ceux du carrefour ?

Un centre ville plus sûr et plus convivial

Le centre de Brétigny est fréquenté par de nombreux piétons. Piétons qui, selon nous, sont souvent mis en danger par une circulation automobile trop importante et une vitesse excessive. Les piétons (de même que les bicyclettes) doivent y être prioritaires. C'est pourquoi nous demandons des mesures pour favoriser et sécuriser les déplacements des piétons au centre ville et rendre celui-ci plus convivial. Solution proposée : la mise en zone 30 d'une bonne partie du centre, voire même la création d'une zone piétonnière autour du marché et de la place du 11 novembre, soit le dimanche, soit de manière permanente.

Améliorer la ligne Arpajon-Brétigny-Evry et développer les circulations douces

-Lors de la première réunion du comité d'axe pour la ligne de bus départementale Arpajon-Brétigny-Evry (ligne 91-04), à laquelle l'ADEMUB a pris part pour y représenter la Fédération pour les circulations douces en Essonne (FCDE), la traversée du centre de Brétigny a été relevée

comme l'un des points noirs importants de l'itinéraire par la société exploitante Albatrans. Et celle-ci se réjouit de la mise en double sens du tunnel du cinéma, que nous avons demandée et qui a été programmée (pour l'été prochain sans doute) par la Municipalité, car les bus ne seront plus contraints, dans le sens Arpajon-Evry, de passer par la rue des Halliers, la rue de la Mairie et la rue du Général Leclerc. Cela aura pour effet de faciliter le passage des bus et de raccourcir l'itinéraire en temps et en kilométrage. Rappelons que les comités d'axe sont créés, dans le cadre du Plan des déplacements urbains (PDU) de l'Ile-de-France pour améliorer les conditions de circulation sur un certain nombre de lignes de transports en commun et y favoriser simultanément le développement des circulations douces (marche, vélo...).

Vite une déchetterie à Brétigny !

Les Brétignolais qui souhaitent se débarrasser de leurs encombrants ou autres déchets de tous ordres sans avoir à attendre un mois quand les bennes viennent juste de passer, ou le printemps suivant pour les déchets verts, sont contraints d'aller à la déchetterie des Mares-Yvons à Sainte-Geneviève-des-Bois, c'est-à-dire la porte à côté. Mais ne comptez pas réaliser votre opération de dépôt rapidement. Quelle que soit l'heure ou le jour, il y a presque toujours la queue et vous devez attendre un bon moment, pare-choc contre pare-choc, avant d'entrer et de trouver, difficilement, un lieu de stationnement pour décharger. Et ne parlons pas du samedi ou du dimanche matin. Pas étonnant : la déchetterie, qui est maintenant départementale, alors qu'elle était conçue pour Sainte-Geneviève à l'origine, reçoit les déchets de toutes les communes environnantes. Elle est trop exiguë et ne fournit plus. Nous savons que le conseil général, dans son plan d'élimination des déchets, a prévu l'ouverture de déchetteries supplémentaires dans l'Essonne. Nous savons aussi que, lors de la dernière campagne électorale, l'équipe municipale de Brétigny nous a promis une déchetterie sur le territoire de la commune. Alors, nous attendons que l'on passe maintenant aux réalisations.

BULLETIN D'ADHESION POUR 2003

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées, il y a **3 tarifs de cotisation annuelle** : Cotisation simple **16 Euros** - Cotisation pour un couple **20 Euros (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)** - Cotisation réduite pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros**

ADEMUB - Président : Claude ROMEC - 51, rue des Érables - 91220 Brétigny

Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ - 10 chemin de la Mare aux Pigeons- 91220 à Brétigny

NOM : **Prénom :**

Adresse :

**J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)
à l'ADEMUB pour 2003**

**Ci-joint ma cotisation de Euros
(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être
envoyé à Jean-Paul RAVISÉ, trésorier)**